ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mai 2006

ENGAGEMENT POUR LE LOGEMENT (Deuxième lecture) - (n° 3072)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 286

présenté par M. Hamel

DTICLE

ARTICLE 9

I. – Dans la deuxième phrase de l'alinéa 27 de cet article, après les mots :

« tenir compte »,

insérer les mots:

« , par secteur géographique ».

II. – En conséquence, dans la même phrase du même alinéa, supprimer les mots :

« par secteur géographique, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.